



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-076

**Approbation de l'Avenant n°1 au Contrat de Concession d'Aménagement - Site Emile Prod'Homme  
(Urbanisme)**

3.63

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>32</b>
Nombre de pouvoirs	<b>6</b>
Votants	<b>38</b>

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Était absente non excusée

Lucie BROTIN

#### Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Aux termes d'une concession d'aménagement notifiée le 30 avril 2021, la Ville de DREUX a concédé à la SPL Gestion Aménagement Construction l'aménagement du site Prod'Homme, Rue Emile Prod'Homme à Dreux.

Le présent avenant a pour objet la mise à jour des éléments programmatiques et financiers du contrat de concession d'aménagement, à la suite des dernières évolutions constatées.

L'opération envisagée par la SPL consiste en :

- la réalisation de 44 logements locatifs sociaux qui seront construits en lieu et place des logements locatifs sociaux prévus initialement sur le site du « Coteau Beaurepaire » (reconstitution des logements démolis sur le secteur des Bâtes dans le cadre du NPNRU) ;
- la réalisation d'une opération dédiée à l'accession à la propriété par la cession de 33 terrains à bâtir.

Le programme prévoit la réfection intégrale de la voirie de la rue Emile Prod'Homme sur le périmètre du contrat de concession d'aménagement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Jean-Michel POISSON,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, moins 6 abstentions

- Approuve l'avenant n°1 au Contrat de Concession d'Aménagement de l'opération dite « Emile Prod'Homme », son esquisse et son bilan financier prévisionnel, joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°1.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**